



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal
Séance du 3 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 24 février 2022

DATE D’AFFICHAGE : 24 février 2022

L’an deux mille vingt deux et le trois du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle Maurice DEJEAN, sous la Présidence de Madame le Maire Céline DELIGNY ESTOVERT.

PRÉSENTS : 23

Mme Céline DELIGNY ESTOVERT - M. DESTRUEL Philippe - M. SEBIE Gérard – Mme Hélène LE ROUX (à partir de 19h57) - M. DARRACQ Lionel - Mme JUGE Françoise - M. COUP Francis - Mme GALLIAT Martine – M. ROINE David - M. CHERON Christophe - Mme MAIROT Isabelle - M. ROBAIN Jérôme (à partir de 19h18) - M. DARTENSET David - Mme BARBERY Valérie - M. KANCEL Gilles - Mme BRELEUR Tracy – M. VIDAL Loïc - Mme LEBRUN Catherine - M. AKONO Félix - M. JOUANNAUD Raphael - Mme BONJOUR Fabienne – M. GUILLAUME Alain – M. LATASTE Jean-Louis

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

ABSENTS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAIROT Isabelle

OBJET DE LA DELIBERATION

Vote du budget communal M57 au titre de l’exercice 2022

(14/ 03-03-2022)

Madame le Maire présente le projet de budget primitif du budget principal de la commune M57 au titre de l’année 2022, par chapitre et par opération, pour les sections de fonctionnement et d’investissement.

I – VOTE PAR CHAPITRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE M57 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	887 759,50 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 433 020,00 €
014	Atténuation de produits	46 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	162 345,00 €
66	Charges financières	321 050,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
68	Dotations aux provisions	5 401,00 €
023	Virement à la section d’investissement	233 540,50 €
042	Opérations d’ordre de transfert entre sections	70 600,00 €
Total des dépenses de la section de fonctionnement		3 161 716,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d’adopter, chapitre par chapitre, les dépenses de fonctionnement du budget primitif du budget principal de la commune M57 au titre de l’année 2022.

Publiée/affichée le :

07 MARS 2022

1
Accusé de réception en préfecture
033-213303308-20220307-14_03_03_2022-DE
Date de télétransmission : 07/03/2022
Date de réception préfecture : 07/03/2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
		50 000,00 €
13	Atténuation de charges	285 740,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 263 432,00 €
73	Impôts et taxes	334 844,00 €
74	Dotations, subventions et participations	3 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 700,00 €
76	Produits financiers	156 000,00 €
042	Opérations ordre de transfert entre sections	

R002 Résultat reporté de fonctionnement 67 000,00 €

3 161 716,00 €

Total des recettes de la section de fonctionnement

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes de fonctionnement du budget primitif du budget principal de la commune M57 au titre de l'année 2022.

II - VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION D'EQUIPEMENT ET PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE M57

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Chapitre		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	991 709,64 €
Chapitre 040	Opérations ordre de transfert entre sections	156 000,00 €
Remboursement du capital d'emprunt (article 164)		393 545,00 €
Remboursement du capital d'emprunt (article 166)		1 101 500,00 €
Restes à réaliser de 2021		241 606,29 €
Total des recettes de la section de d'investissement		2 909 360,93 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, programme par programme et chapitre par chapitre les dépenses d'investissement du budget primitif du budget principal de la commune M57 au titre de l'année 2022 telles que présentées ci-dessus.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

Libellé		Vote
10	Dotations, fonds divers et réserves	142 052,00 €
13	Subventions d'investissement	92 200,56 €
16	Emprunts	1 101 500,00 €
16	Emprunts	518 811,50 €
021	Virement de la section de fonctionnement	233 540,50 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 600,00 €
1068 Excédent de fonctionnement 2021		155 757,12 €

Restes à réaliser de 2022

17 500,00 €

R001 excédent positif d'investissement reporté

577 399,25 €

Total des recettes de la section d'investissement

2 909 360,93 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes d'investissement du budget primitif du budget principal de la commune M57 au titre de l'année 2022, telles que présentées ci-dessus.

Publiée/affichée le :

07 MARS 2022

2
Accusé de réception en préfecture
033-213303308-20220307-14_03_03_2022-DE
Date de télétransmission : 07/03/2022
Date de réception préfecture : 07/03/2022

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2122-21, L.1612-1 à L.1612-20, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

VU la délibération du Conseil Municipal N°02/28-10-2021, du 28 septembre 2021, portant sur la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022

VU l'avis de la Commission Finances, Achat public, intercommunalités et Moyens Généraux en date du 22 février 2022 ;

CONSIDERANT que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il est procédé au vote chapitre par chapitre en section de fonctionnement et programme par programme, chapitre par chapitre en section d'investissement,

CONSIDERANT que le budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2021 s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : **3 161 716,00 €**
- Section d'investissement : **2 909 360,93 €**

CONSIDERANT que par cet acte, Madame le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

D'ADOPTER le Budget Principal Commune M 57 au titre de l'exercice 2022 tel que proposé ci-dessus.

VOTE :

Pour : 20

Contre : 3 (L. VIDAL, C. Lebrun et F. AKONO)

Abstentions :

Adopté à la majorité

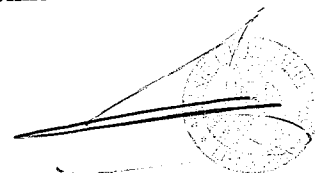
Est certifié le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Le Maire

Céline DELIGNY ESTOVERT



Publiée/affichée le :

0 7 MARS 2022

3

Accusé de réception en préfecture
033-213303308-20220307-14_03_03_2022-DE
Date de télétransmission : 07/03/2022
Date de réception préfecture : 07/03/2022